COMMUNIQUÉ

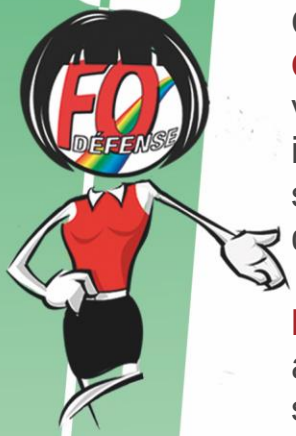

Le télétravail en interministériel

Signature de l'accord

Il vient d'être signé l'accord relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la Fonction publique. **Force Ouvrière** a toujours revendiqué pour que cet accord soit un socle minimal pour les négociations qui se déroulent dans chaque ministère.

On peut rappeler des points essentiels mis en avant par **Force Ouvrière** Fonction publique dans cet accord : le rappel du principe du volontariat, le déploiement par l'administration des équipements informatiques pour accompagner le télétravail, l'accès aux informations syndicales pour le télétravailleur, la création d'un forfait indemnisant les dépenses liées au télétravail.

FO DEFENSE rappelle qu'elle est la seule organisation syndicale à avoir porté, lors de la rénovation en avril dernier de l'arrêté ministériel sur le télétravail, la création d'un forfait à l'instar du forfait mobilité durable.

Le montant de cette indemnité pourrait s'élever à 220 euros par an.

FO se félicite donc de la prise en compte de ce point dans cet accord.

FO va porter le combat pour que la mise en place de ce forfait soit déclinée, sans délai, dans les directions et services du ministère des armées.

FO est toujours présente pour **vous informer, revendiquer, vous protéger et agir pour vous.**

Paris, le 13 juillet 2021

FO DÉFENSE

Fédération Syndicaliste FO de la Défense des Industries de l'Armement et des secteurs assimilés
46 rue des Petites Écuries • 75010 Paris • Tél. 01 42 46 00 05 • Fax 01 42 46 19 75
www.fodefense.com